

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom : FUZETAPE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement:

- Nocif par inhalation et par ingestion
- Peut provoquer une allergie cutanée
- Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE
- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Acute Tox. 4 (Inhalation)	H332
Skin Sens. 1	H317
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : Zéta-cyperméthrine

Mentions de danger (CLP) : H302+H332 - Nocif encas d'ingestion ou d'inhalation
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9), Zétacyperméthrine(52315-07-8). Peut produire une réaction allergique
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Délai de réentrée dans les parcelles traitées : 48 Heures

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun, à notre connaissance.

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]
Zeta-cyperméthrine	(N°CAS) 52315-07-8	< 10	Acute Tox.3 (Oral) ; H301

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

	(N° CE) 257-842-9		Acute Tox.4 (Inhalation) HH332 Skins Sens 1 H317 STOT RE 2 H373 Aquatic Acute 1 H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)
Sel de tridecyle alcoolethoxylatephosphate	(N°CAS) 68186-36-7	< 5	Skin Irrit.2 H315 Eye Dam 1, H318 Aquatic Chronic 3 H412
Mélange de : 5-chloro-2-methyl 4- isothiazolin-3-one [N°CE 247-500-7] et 2-methyl-4.isothiazolin-3-one [N° CE 220-239-6] (3 :1)	(N°CAS) 55965-84-9 (N°Index) 613-167-00-5	< =0,1	Acute Tox.3 (Inhalation) H331 Acute Tox.3 (Dermal), H311 Acute Tox.3 (Oral) H301 Skin Corr.1B., H314 Skins Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identificateur du produit	Limites de concentration spécifiques
Mélange de : 5-chloro-2-methyl 4-isothiazolin-3-one [N°CE 247-500-7] et 2-methyl-4.isothiazolin-3-one [N° CE 220-239-6] (3 :1)	(N°CAS) 55965-84-9 (N°Index) 613-167-00-5	(C>=0.0015) Skins Sens.1 H317 (0.06=<C<0.6) Eye Irrit.2 H319 (0.06=<C<0.6) Skin Irrit.2 H315 (C>=0.6) Skin Corr.1B, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais
- En cas de malaise : Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés
- Laver à l'eau savonneuse
- En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
- En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient
- Si la personne est pleinement consciente, tenter de la faire vomir

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Perte de la coordination
Tremblements
Convulsions.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Brûlures
Picotements
Engourdissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et en fonction des réactions du patient.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- Poudre
- Mousse
- Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction non appropriés :

- Eau (le produit est dangereux pour l'environnement - ne pas diluer).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie:

- Oxydes de carbone (CO, CO₂)
- Acide chlorhydrique
- Chlore
- Cyanure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

- Isoler la zone d'incendie. Evacuer le personnel
- Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement)
- Ne pas respirer les fumées.

Protection en cas d'incendie :

- Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
- Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence :

- Éviter le contact avec la peau et les yeux
- Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection :

- Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
- Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
- Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention :

- Absorber l'épandage avec : Sable/terre, Matière absorbante inerte
- Neutraliser le produit non récupérable avec : une solution basique ou de carbonate de sodium, et un alcool approprié (méthanol, éthanol ou isopropanol).

Procédés de nettoyage :

- Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent.

Autres informations :

- Éliminer les matières imprégnées dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

- Captation des vapeurs à leur point d'émission.

Mesures d'hygiène :

- Se laver les mains après toute manipulation
- Prendre systématiquement une douche après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais
- Conserver dans un local bien ventilé
- Protéger de l'humidité
- Conserver à l'abri des sources d'ignition
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
- Conserver hors de portée des enfants.
- Matières incompatibles : Oxydants puissants.
- Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Manipulation du produit en grande quantité : Combinaison imperméable (Hypalon, Tyvek Saranex, PVC...)
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire filtrant à cartouche spécifique pour pesticides

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Brun clair
	Beige.
Odeur :	légèrement âcre.
Seuil olfactif :	Non applicable
pH :	4,15
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non applicable
Point d'éclair :	> 79 °C
Température d'auto-inflammation :	> 600 °C
Température de décomposition :	Non applicable

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable
Densité relative : 1,0305 (20 °C)
Solubilité : Eau: Dispersable
Log Pow : Non applicable
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : 63 - 1081 mPa.s (20°C) - 47 - 707mPa.s (40°C)
Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Tension de surface : 31,4 mN/m (25°C) - 30,1 mN/m (40°C).

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Peut se décomposer : sous l'action de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi

Produits de combustion dangereux :

Voir section 5.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

FUZETAPE	
DL50 orale rat	385 mg/Kg
DL50 cutanée lapin	>2000 mg/Kg
CL50 inhalation rat	2,09 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Peut provoquer une irritation légère et passagère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Zéta-cyperméthrine : Pas de preuve de génotoxicité

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cyperméthrine : Non potentiellement cancérogène

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Zéta-cyperméthrine : NOAEL (effet sur la reproduction) : 22 mg/kg/j

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

(exposition unique): Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée):

Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cyperméthrine : Rapidement métabolisé

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - général :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FUZETAPE	
CL50 poisson	0.013 mg/l/96h (0.0013 mg a.s/l)
CE50 Daphnie	0.000827 mg/l/48h (0.000085 mg a.s/l)
ErC50 (algues)	1.6 mg/l (0-24h) (0.16 mg a.s/l)
NOEC (chronique)	0.0001 mg/l/21 j (Daphnia magna) (0.00001 mg a.s/l)

12.2. Persistance et dégradabilité

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

Persistance et dégradabilité Temps de demi-vie (dans le sol) : 6-24 d

(Données obtenues par analogie avec : Cyperméthrine cis/trans +/-40/60)

DT50 eau/sédiment : 1.5-2.5 d.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

BCF 443 (Données obtenues par analogie avec :Cyperméthrine cis/trans +/-40/60)

Log Pow 5 - 6 (pH = 2; 24 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

Ecologie - sol Produit s'adsorbant dans les sols

Données obtenues par analogie avec : cyperméthrine cis/trans +/- 40/60.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8) Non susceptible d'être PBT ou vPvB, puisque BCF < 2000

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : CONSIDERTIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

- Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

Recommandations pour l'élimination des déchets:

- Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
- Incinérer en installation autorisée.

Indications complémentaires :

- Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3082

N° ONU (IMDG) : 3082

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

N° ONU (IATA) : 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zéta-cyperméthrine(52315-07-8)), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport : 9

Étiquettes de danger : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Dangereux pour l'environnement



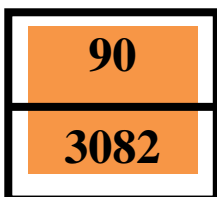
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6

Danger n° (code Kemler) : 90

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335

- Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique selon l'article 14 du Règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas requise, car l'article 15 de ce même règlement s'applique.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FUZETAPE

Date de révision: 10/11/2015

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Section(s) modifiée(s) de la FDS : 2-11.

Autres informations : Fury et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation.

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox.3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox 3 (Oral)	Toxicité aiguë (oral) Catégorie 3
Acute Tox 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Acute Tox 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger Aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam.1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr.1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit.2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens.1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient. Peut produire une réaction allergique
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.